



# ADHÉSION DES NOUVEAUX MEMBRES À L'OBSERVATOIRE PSYCAVI

## Chercheur / Chercheuse associé(e) :

1. Les personnes **candidates des pays du Sud** global (pays à revenu faible ou intermédiaire) doivent détenir une maîtrise et avoir publié au moins deux articles scientifiques.
2. Les personnes **candidates des pays du Nord** (pays à revenu élevé) doivent être titulaires d'un doctorat (Ph.D.).
3. Les **chercheurs/chercheuses associé(e)s** doivent mener des projets scientifiques en lien avec les axes de recherche de l'Observatoire. Ces projets peuvent être financés ou non par l'Observatoire, mais doivent avoir été évalués sur les plans scientifique et éthique. Au minimum un projet de recherche des chercheurs associés doit faire l'objet d'une collaboration active avec un chercheur régulier ou avoir été soutenus dans le cadre des appels à projets de l'Observatoire.
4. Un(e) chercheur/chercheuse associé(e) peut devenir chercheur/chercheuse régulier(ère) si sa candidature est approuvée par le comité directeur. Il/elle devient alors éligible pour intégrer le comité scientifique et/ou occuper un poste de codirection de l'Observatoire.

Pour postuler en tant que chercheur/chercheuse associé(e), les candidat(e)s doivent envoyer à [psycavi@ulaval.ca](mailto:psycavi@ulaval.ca) :

1. Une lettre de motivation présentant leurs projets de recherche et expliquant l'alignement de leurs intérêts avec ceux de l'Observatoire (1,5 pages maximum).
2. Un Curriculum Vitae incluant une liste de publications, d'activités de recherche ou d'activités professionnelles pertinentes.

## Membre

Les membres de l'observatoire peuvent être des chercheurs/chercheuses, des étudiant(e)s et/ou des intervenants partageant les intérêts de recherche de L'Observatoire Psycavi.

Pour postuler en tant membre, les personnes doivent envoyer à [psycavi@ulaval.ca](mailto:psycavi@ulaval.ca) :

1. Une lettre de motivation expliquant l'alignement de leurs intérêts avec ceux de l'Observatoire Psycavi (1 page maximum).
2. Un Curriculum Vitae incluant une liste de publications, d'activités de recherche ou professionnelles pertinentes ou, pour les étudiant(e)s, leur parcours académique.

**Le statut des chercheurs/chercheuses associé(e)s et des membres est révisé tous les deux ans.**



Avantages	Chercheurs réguliers	Chercheurs associés	Membres
1) Financement pour participer aux journées scientifiques annuelles de l'Observatoire	✓		
2) Possibilité de recevoir un financement (jusqu'à 5000 \$ CAD) pour un projet de recherche lié aux thématiques de l'observatoire	✓		
3) Participation au concours annuel Appel à Projet de Recherche	✓	✓	✓
4) Accès à la banque de données selon les critères d'admissibilité	✓	✓	✓
5) Inscription à la liste de diffusion de l'Observatoire	✓	✓	✓
6) Présence sur le site web de l'Observatoire	✓	✓	